



Cfdt: C'EST POSSIBLE !

www.c-possible.eu

VERIFIEZ-LE !



GRDF ACCORD INTERESSEMENT 2017 – 2019 POURQUOI LA CFDT A SIGNE



La CFDT a toujours défendu le pouvoir d'achat des salariés de GRDF. Une fois encore, elle s'est attachée à le faire en signant l'accord Intéressement 2017 - 2019. Dans un contexte difficile (SNB à zéro, baisse du taux des AIC ...), il aurait été mal venu de priver les salariés d'un complément de revenu pendant les 3 ans à venir. C'est pourquoi la CFDT a signé l'accord Intéressement GRDF 2017 – 2019, de même que la CGT et la CFE CGC.

Au-delà de cette considération, la Direction n'a pas entendu les remarques de la CFDT sur les définitions des critères ainsi que les objectifs à atteindre. Ils seront difficilement accessibles dans leur globalité. La Direction devra en assumer les conséquences.

Critères spécifiques GRDF :

- critère « EBITDA » : critère économique qui neutralise les pertes et différences diverses et inclut les provisions pour charges et risques ;
- critère « Développement Gaz » avec deux indicateurs :
 - le nombre de nouveaux logements gaz,
 - le solde clients ;
- critère « Dommages aux Ouvrages » avec deux indicateurs :
 - le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite sur ouvrages enterrés durant l'année en cours,
 - le taux de dommages aux ouvrages avec fuites sur ouvrages enterrés ramenés aux DTDICT et DT durant l'année en cours ;
- critère « Transition énergétique » avec deux indicateurs :
 - le nombre de nouveaux véhicules au GNV placés par les régions,
 - le nombre d'études bio-méthane réalisées.

Critère commun GRDF et ENEDIS :

- critère « Prévention » : critère qui comptabilise le nombre d'accidentés.

Durant cet accord, les modalités actuelles concernant l'abondement, restent inchangées.

Vos interlocuteurs CFDT : Delphine DELOMEL LEROY 07 60 92 35 16
Denis MONNIER 06 74 21 74 48
les Délégués Syndicaux CFDT de vos Unités

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS